



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

Intervention d'urgence face à la pandémie du COVID-19

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Note d'orientation pour une action immédiate

ÉDITION N° 4

SUPPLÉMENT :

Menus des subventions globales pour
les dépenses opérationnelles et système
d'intervention rapide à double clé

15 MAI 2020



Ce supplément porte sur les interventions qu'il est recommandé aux collectivités locales de déployer immédiatement face au COVID-19, lesquelles sont financées par les subventions globales pour les dépenses opérationnelles et l'aide à la reprise économique destinée aux petites et moyennes entreprises. Il doit être lu en même temps que la note d'orientation et ne comporte que des recommandations, qui peuvent être adaptées aux circonstances particulières.

Il présente des sélections génériques de solutions de soutien pouvant être approuvées. Celles-ci doivent faire l'objet de rapports consolidés par le biais du système d'intervention rapide à double clé de l'UNCDF. Les menus correspondent à la classification des phases de la pandémie proposée par l'Organisation mondiale de la Santé, qui distingue une phase de préparation et de confinement précoce et une phase de transmission active dans la communauté. Les menus comprennent :

- les mesures conseillées pendant la phase de préparation
- les mesures conseillées pendant la phase de crise
- les mesures conseillées pendant la phase de relance économique et de récupération de la marge de manœuvre budgétaire

Ces mesures ne doivent pas nécessairement être mises en œuvre les unes à la suite des autres, elles peuvent être simultanées. Il est néanmoins important de les regrouper selon les phases identifiées ci-dessus afin qu'il soit possible d'en vérifier la pertinence au regard du COVID-19 et de regrouper les comptes rendus destinés aux différents bailleurs de fonds de chacune des activités menées par les villes et les collectivités locales.

Les menus présentés dans ce document sont déjà utilisés dans le cadre des comptes rendus relatifs aux subventions globales pour les dépenses opérationnelles et au soutien à la reprise destiné aux petites et moyennes entreprises de plusieurs pays.

Ce supplément a été rédigé par Mohammad Abbadi et David Jackson, avec le soutien de l'équipe Financement du développement local de l'UNCDF. Pour obtenir de plus amples d'informations concernant la mise en œuvre des subventions globales pour les dépenses opérationnelles et le soutien aux petites et moyennes entreprises par le biais du financement des collectivités locales, veuillez consulter notre site <https://www.uncdf.org/fr/local-development-finance> ou écrire à nan.zhang@uncdf.org.

Aperçu : Les collectivités locales sont en première ligne de la lutte contre le COVID-19

Le COVID-19 montre l'importance d'une intervention rapide et efficace pour ralentir la propagation du virus. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a un message clair : « testez, testez, testez ». Tester, même les personnes ne présentant aucun symptôme, permet d'isoler les individus infectés, d'identifier ceux qui présentent des anticorps et de prendre en charge ceux qui sont gravement malades. L'expérience a déjà montré que le dépistage précoce en milieu de travail, les mesures de distanciation sociale et une prise en charge ciblée peuvent permettre d'endiguer le virus. Dans la majorité des pays, l'efficacité des mesures de lutte contre le COVID-19 a considérablement varié selon les territoires nationaux. Cet écart n'est pas dû uniquement à la dissémination géographique du virus, mais tient également aux approches adoptées par les collectivités locales en tant que premiers intervenants.

En effet, certains pays ont négligé le rôle de ces dernières dans leurs interventions initiales et n'ont reconnu qu'ultérieurement le coût de cette négligence de façon publique. Au Royaume-Uni, Jeremy Hunt, ancien Premier ministre de la Santé et actuel président du Comité parlementaire de la santé, a déclaré le 17 avril au cours de l'émission *World at One* sur la BBC : « L'une des raisons pour lesquelles les tests ont pris trop de temps à être mis en place est que tout a été fait de manière centralisée... Je pense que l'une des leçons que nous pouvons vraisemblablement tirer de la lenteur de l'intervention centralisée est que nous devons faire confiance aux collectivités locales pour nous aider dans ce domaine » (<https://www.bbc.co.uk/sounds/play/m000h93y>).

Cette quatrième version de la note d'orientation présente de nouvelles données et comprend une section complète sur les subventions globales pour les dépenses opérationnelles, qui peuvent constituer un outil calibré et efficace permettant aux collectivités locales d'accélérer l'intervention face au COVID-19 en temps voulu et selon le stade de l'épidémie atteint dans la localité. Ces nouvelles informations figurent dans la section sur les mesures immédiates à prendre, en page 8.

La figure 1 illustre la disparité des courbes de croissance de la pandémie à ce jour dans différents pays. Bien que le pic de l'épidémie ait été atteint en Asie de l'Est, en Europe et en Amérique du Nord, la propagation du virus augmente ailleurs dans le monde, au Bangladesh et au Pérou notamment. La figure 2 révèle des disparités s'agissant des courbes de croissance du virus entre plusieurs villes et régions infranationales, dans différents pays, montrant un net contraste entre les différentes zones géographiques au sein d'un même pays.

Tandis que la figure 2 ne fait pas la distinction entre collectivités locales et régionales, il ressort toutefois clairement que certaines régions parviennent à ralentir la propagation du virus. Par exemple, aux États-Unis, l'épidémie a atteint son pic dans l'État de New York, ce qui n'est pas le cas dans l'État voisin du New Jersey. En Corée du Sud, la ville de Daegu a réussi à garder le virus sous contrôle dès son apparition. Les analyses de données révèlent que le pic d'infections survient à différents moments selon les villes et les comtés étudiés, suivant le taux de propagation et le moment où sont apparues les infections, un phénomène connu sous le vocable anglais « rolling apex ». Par ailleurs, ces figures sont évolutives et actualisées tous les jours. Enfin, notons que si les chiffres communiqués ici sont aussi horribles c'est parce qu'ils ont été calculés selon une échelle logarithmique. Par ailleurs, ces figures sont évolutives et actualisées tous les jours. Les dernières informations sont disponibles ici : <https://www.ft.com/coronavirus-latest>.

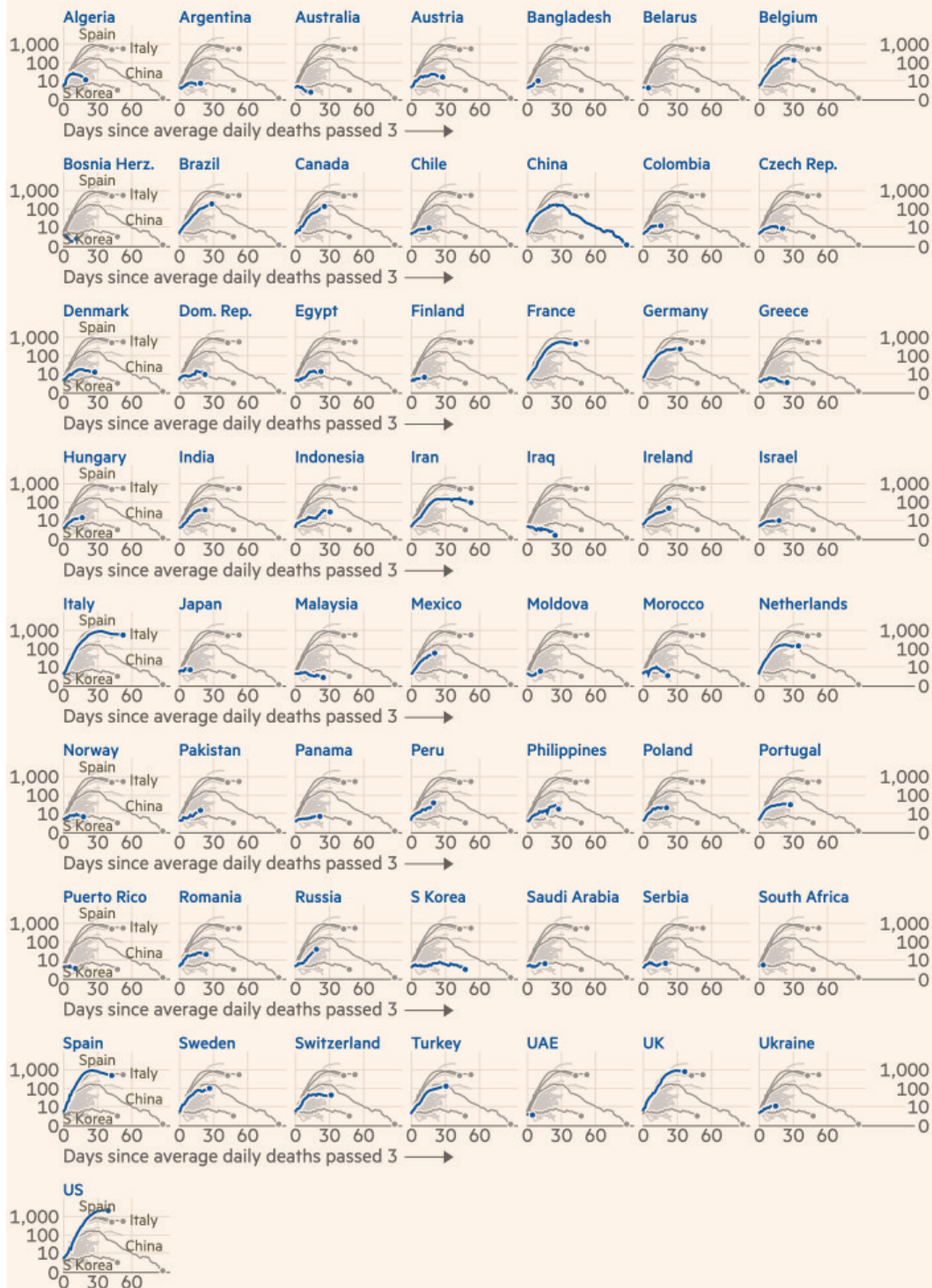
Les collectivités locales tiennent les rênes de la lutte contre le COVID-19 à travers le monde et se trouvent en première ligne de l'engagement citoyen, de la prestation de services et de la gestion de l'espace public. Les études, les témoignages et les interventions des pays du monde entier ont démontré que la préparation des collectivités locales, les capacités en matière d'infrastructures et de capital humain, l'accès aux fonds d'urgence ainsi que la communication et la coordination avec le gouvernement central font partie des principales mesures permettant de limiter la propagation du virus et d'assurer un relèvement rapide. Partout dans le monde, les collectivités locales sont chargées de fournir des services essentiels à leurs citoyens. Tandis que les mesures de prévention et de confinement sont mises en place, les collectivités locales s'efforcent tout particulièrement de maintenir un niveau de service suffisant tout en respectant les mesures de restriction. Les collectivités locales sont essentielles pour garantir la mise en œuvre des protocoles d'intervention afin de faire face au COVID-19.

Les récents exemples de la Chine et de la Corée du Sud illustrent l'importance et l'efficacité des collectivités locales dans la mobilisation en vue d'une intervention à l'échelle communautaire. Durant la flambée de l'épidémie de COVID-19, aux fins d'une intervention efficace, les gouvernements ont pris des décisions immédiates, en temps voulu, au bon endroit et en ciblant les institutions compétentes. Il s'agit de l'une des mesures les plus remarquées qui aient été entreprises par le pays, globalement axée sur un soutien accru et un rapide transfert des subventions budgétaires aux collectivités locales en appui des efforts déployés pour vaincre le coronavirus. Tandis que, dans l'ensemble, l'intervention menée dans la province de Wuhan était coordonnée par le gouvernement central, sa mise en œuvre relevait quant à elle de la responsabilité des collectivités provinciales et locales. La Chine a effectué des versements anticipés d'un montant de 8,6 milliards de dollars dans le cadre des paiements de transferts versés aux collectivités locales en 2020. En outre, le gouvernement central a octroyé 16 milliards de dollars supplémentaires aux collectivités

FIGURE 1 **Courbe des décès par pays**

Daily death tolls are still accelerating in many countries

Daily coronavirus deaths (7-day rolling avg.), by number of days since 3 daily deaths first recorded



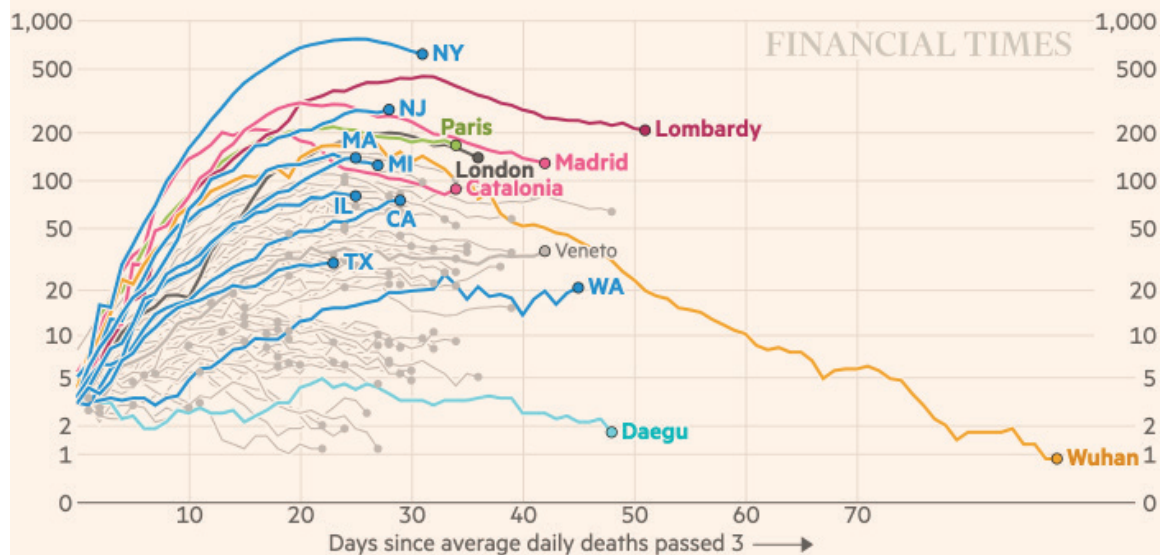
FT graphic: John Burn-Murdoch / @jburnmurdoch
 Source: FT analysis of European Centre for Disease Prevention and Control; FT research. Data updated April 21, 20:53 BST
 © FT

Source : <https://www.ft.com/coronavirus-latest>.

FIGURE 2 **Courbe des décès par région infranationale**

New deaths in many urban epicentres are now plateauing or beginning to decline

Daily coronavirus deaths (7-day rolling avg.), by number of days since 3 daily deaths first recorded



Sources: NHS; Covid Tracking Project; Providencialdata19; Santé Publique France; Berliner Morgenpost; OpenZH; Stockholm University; Leuven University. Data updated April 21, 20:59 BST
FT graphic: John Burn-Murdoch / @jburnmurdoch
© FT

Source : <https://www.ft.com/coronavirus-latest>.

locales afin de réduire les difficultés budgétaires survenues entre décembre 2019 et mars 2020. La figure 2 illustre le succès relatif de la ville de Daegu dans la gestion de la crise.

Les collectivités locales
sont les mieux placées
pour façonner, adapter
et mettre en place une
intervention globale
afin de faire face aux
épidémies.

Les collectivités locales prennent les rênes de la lutte contre le COVID-19, comme avec les épidémies antérieures, telles que la grippe aviaire, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et la maladie à virus Ebola – une situation indéniablement préférable, d'une part, parce que les répercussions d'épidémies de ce genre sont localisées (ce qui est vrai pour toute situation de crise) et, d'autre part, parce que dans le contexte particulier du COVID-19, les actions locales telles que les mesures de distanciation sociale ont des effets directs sur la résolution de la crise. Les collectivités locales sont les mieux placées pour façonner, adapter et mettre en place une intervention globale afin de faire face aux épidémies. Étant donné que les épidémies produisent des effets multiples qui menacent le tissu social et économique et le système de gouvernance, elles appellent à une réponse cohérente dans l'ensemble des secteurs afin de favoriser l'harmonisation et la synergie entre les différentes interventions sectorielles menées dans une localité donnée.

Intervention financière immédiate en faveur des collectivités locales

FINANCER LES COLLECTIVITÉS LOCALES



Toute mesure de prévention et de confinement nécessite des ressources et présente un aspect budgétaire. Afin de financer les interventions déployées pour faire face à l'épidémie, les collectivités locales s'appuient sur trois sources majeures : les revenus autonomes, les transferts intergouvernementaux et les emprunts à l'échelle infranationale, ces derniers étant seulement possibles dans les pays caractérisés par un environnement législatif et politique favorable.

Les **revenus autonomes** constituent la source de financement la plus flexible ; ils peuvent être assez facilement affectés à une intervention déployée pour faire face à une épidémie. Dans de nombreux pays toutefois, en particulier dans les pays en développement, la part des revenus autonomes est inférieure à 10 % du budget total des collectivités locales et ne suffit pas à déployer une intervention permettant de lutter contre l'épidémie. Par ailleurs, les mesures entreprises par le système de santé publique face au coronavirus entraînent une réduction considérable des revenus autonomes, et ce, de trois façons :

- Le télétravail ainsi que les mesures de distanciation sociale et de confinement ont des effets dévastateurs sur le commerce de détail et les transports, et empêchent les collectivités locales de produire des recettes fiscales.
- Le paiement des loyers et de l'impôt foncier est compromis en raison d'un taux de chômage croissant.
- Le recul global des activités économiques entraîne une réduction des recettes fiscales des entreprises.

Les **transferts gouvernementaux** demeurent la principale source de financement des collectivités locales dans nombre de pays. Néanmoins, entre 70 et 80 % des transferts réalisés par le gouvernement central prennent la forme de subventions non discrétionnaires préaffectées à certains secteurs d'activité. Qui plus est, tandis que les subventions ordinaires autres qu'en capital suffisent généralement à peine à couvrir les dépenses salariales, les coûts d'exploitation et d'entretien sont souvent négligés. Cette situation ne permet absolument pas de déployer une intervention efficace face à l'épidémie, qui repose i) sur une approche sectorielle – ce qui suppose la réaffectation des fonds dans différents secteurs – et ii) sur la hausse des dépenses autres qu'en capital à des fins de sensibilisation et de mobilisation communautaires, de maintien de l'ordre public et de restructuration de la prestation des services publics, pour assurer leur continuité. Dans de nombreux pays, les cadres juridiques en place prévoient bien un budget pour la gestion locale des risques de catastrophe. Bien souvent, toutefois, ce budget, lorsqu'il existe, ne fait pas l'objet d'une attention suffisante et ne peut être débloqué qu'à la suite de procédures complexes, alors que des procédures définies au préalable permettraient l'obtention immédiate de liquidités aux fins d'intervention.

Enfin, les **emprunts à l'échelle infranationale**, notamment dans les pays en développement, sont limités par l'étroite marge de manœuvre budgétaire dont disposent les collectivités locales et leur faible capacité de remboursement ainsi que par des restrictions statutaires à l'égard de leurs pouvoirs d'emprunt. De ce fait, emprunter toute somme considérable aux fins d'investissement semble peu probable, mais lorsque cela est juridiquement possible, les collectivités locales peuvent avoir recours à des emprunts à court terme dans le cadre d'activités opérationnelles urgentes si d'autres sources de financement ne sont pas disponibles.



DES MESURES IMMÉDIATES SONT À PRENDRE

Revenus autonomes et gestion financière. La crise aura de sérieuses répercussions sur la marge de manœuvre budgétaire des collectivités locales. Leurs capacités à assumer l'ensemble des fonctions de santé publique, essentielles à l'appui aux efforts nationaux, s'en trouveront réduites. Il est recommandé que les mesures suivantes soient immédiatement mises en place :

- 1. Faire l'inventaire des ressources disponibles et revoir le budget de trésorerie pour le prochain trimestre/les trois prochains mois.** Il s'agira probablement de réaffecter aux dépenses opérationnelles les ressources initialement préaffectées aux dépenses d'investissements. Cette démarche ne consiste pas à accroître les ressources, mais bien à redéployer celles qui sont disponibles. Il s'agit d'une mesure placée sous le contrôle des collectivités locales, pour laquelle il suffit que le gouvernement central émette une directive au sujet des types de ressources déjà inscrites au budget qui peuvent être redéployées. Une telle orientation politique est en effet nécessaire, car certaines collectivités locales peuvent faire preuve d'une prudence excessive et attendre que les transferts soient réalisés, tandis que d'autres sont susceptibles de paniquer et de redéployer des ressources initialement préaffectées à des dépenses essentielles (salaires, achat de matériel de désinfection, etc.).
- 2. Les organes du gouvernement central, entre autres, doivent, dans le cadre de l'intervention, octroyer des fonds aux collectivités locales, aux fins de l'utilisation des immobilisations des collectivités locales (établissements, etc.).** Il s'agit bien d'une situation de crise, mais les fonds octroyés aux fins d'utilisation de ces ressources combleront les pertes de revenus autonomes, maintiendront la liquidité en vue d'assurer les fonctions essentielles et contribueront aux efforts d'intervention.
- 3. Les agences et sociétés qui en ont les moyens doivent effacer temporairement la dette des collectivités locales et annuler tout autre paiement sortant.** Le gouvernement central doit offrir des garanties et compensations aux sociétés qui se montrent conciliantes. Il convient par ailleurs de reporter les paiements en collaboration avec les directeurs financiers.
- 4. Revoir les systèmes de paiement des impôts locaux pour garantir et améliorer leur sécurité et leur accès.** L'évaluation des mécanismes de paiement des impôts locaux utilisés par les citoyens et les petits commerces permettra de déterminer comment réduire immédiatement les contacts physiques lorsque cela s'avère approprié, tout en maintenant, autant que possible, l'accès aux services et leur couverture, et en évitant l'« exclusion numérique » ou la perte de contrôle du système de paiement. Il peut notamment s'agir de

maximiser les recettes des commerces qui continuent d'exploiter une plateforme numérique pour maintenir l'ensemble des activités économiques.

Dans l'immédiat, il est important d'éviter toute dépense excessive supplémentaire ainsi que tout nouveau contrat d'achat à long terme et de ne pas signer de contrats de prestation de services à long terme.

Transferts intergouvernementaux. Ces transferts peuvent constituer un moyen efficace pour les États de mettre en œuvre leurs stratégies de lutte contre le COVID-19. La plupart des pays disposent au moins de quatre solutions :

- **Les subventions d'investissement discrétionnaires ordinaires et les transferts aux collectivités locales, qui s'appliquent habituellement aux salaires, aux frais de déplacement, aux biens et aux services.** L'avantage de cette solution tient à sa disponibilité dans tous les départements des collectivités locales, à la discrétion de l'équipe de direction locale. Ces subventions peuvent être accrues et redéfinies en tant que subventions aux fins d'intervention opérationnelle en vue de mettre en place des protocoles locaux. L'établissement de rapports peut se faire par le biais de dispositifs déjà en place sous la supervision de l'autorité sanitaire compétente. L'achat de biens et de services au moyen des mécanismes existants s'accompagne d'une délégation accrue des pouvoirs ou de la hausse des plafonds applicables aux achats locaux dans les cas appropriés. L'augmentation de la valeur de ces transferts permettra un financement conjoint avec la prochaine catégorie ci-dessous pour davantage d'efficacité.
- **Les subventions conditionnelles octroyées par les ministères en faveur des départements locaux de la santé et de l'éducation devraient sans aucun doute constituer un moyen d'intervention clé.** Il s'agit non seulement des ressources budgétaires nationales, mais aussi des ressources supplémentaires reçues dans le cadre de l'aide déployée à l'échelle internationale. Dans la mesure du possible, les partenaires de développement doivent coordonner leurs efforts avec les organes du gouvernement central, et s'appuyer sur leurs connaissances du contexte local et leurs capacités opérationnelles afin d'éviter les systèmes parallèles.
- **Les subventions d'investissement discrétionnaires octroyées aux collectivités locales.** Ces fonds fournissent une marge de manœuvre inférieure pour déployer une intervention immédiate (à savoir, dans les prochains mois) puisqu'ils dépendent des cycles de construction et d'approvisionnement. Néanmoins, la situation d'urgence actuelle justifie le fait que ces fonds puissent être réaffectés dans l'achat d'équipement médical, de véhicules et d'autres articles éligibles relevant des dépenses d'investissement, figurant dans le tableau des comptes et de classification des dépenses publiques. Les processus d'achat peuvent être accélérés. Il serait important pour les collectivités locales que les dépenses effectuées aux fins d'intervention immédiate leur soient remboursées ultérieurement afin de ne pas interrompre les projets d'investissement en cours. L'un des avantages de cette mesure tient au fait que de nombreux projets d'investissement auront été interrompus en raison des mesures de distanciation sociale, entre autres ; des liquidités peuvent donc être disponibles.

- **La redéfinition de l'objectif du Fonds de gestion des risques de catastrophe pour appuyer la lutte contre le COVID-19.** Plusieurs nations ont prévu des fonds d'intervention en cas de catastrophe. Lesdits fonds doivent être recapitalisés de toute urgence et transférés aux autorités infranationales en appui à leurs projets d'interventions.

Subventions globales pour les dépenses opérationnelles (OEBG). Ces subventions correspondent à un type spécifique de transfert fiscal intergouvernemental et peuvent constituer un outil utile et efficace pour permettre aux gouvernements de déployer leurs stratégies de lutte contre le COVID-19. L'avantage de ces subventions tient à ce qu'elles associent les caractéristiques clés des subventions d'investissement discrétionnaires et des subventions d'investissement discrétionnaires ordinaires. Le mécanisme de transfert est le même que pour une subvention d'investissement. Les ressources ne proviennent pas du budget ordinaire consacré aux ressources humaines et aux dépenses essentielles liées au fonctionnement, mais d'autres fonds, et sont distribuées dans le cadre du budget alloué au développement (ou aux investissements, selon les cas). Cette méthode présente quatre avantages :

- Selon l'ampleur des mesures de confinement et de ses conséquences économiques, les dépenses consacrées à de nombreux projets de développement ou d'investissement baissent ; des liquidités immédiates peuvent être ainsi dégagées au titre de ces lignes budgétaires.
- Les dépenses relevant du budget consacré au développement et aux investissements sont généralement réévaluées chaque année et ne tiennent pas compte des engagements à long terme (dans le domaine des ressources humaines, par exemple).
- De manière générale, les contributions provenant des aides internationales au développement, des aides philanthropiques, de la participation du public et d'autres sources sont plus susceptibles de financer le budget consacré au développement. Les comptes de développement existants déclarés en toute transparence peuvent être réutilisés à d'autres fins.
- Le budget consacré au développement peut être alloué à la discrétion du maire ou de l'organe directeur de l'autorité locale. Il n'est pas nécessaire de le préaffecter à un service ou à un secteur spécifique.

Une fois qu'elles ont été octroyées aux collectivités locales, les subventions globales pour les dépenses opérationnelles peuvent être utilisées immédiatement pour déployer les protocoles de lutte contre le COVID-19. À cet égard, elles diffèrent du budget ordinaire consacré au développement ou aux investissements. Ces subventions fonctionnent également selon des critères et règles spécifiques : elles ne peuvent par exemple pas servir pour des dépenses qui créeraient des obligations à long terme, comme l'embauche de nouveaux membres du personnel permanents ou la construction de grandes infrastructures qui entraînerait des coûts de fonctionnement et d'entretien. Néanmoins, elles peuvent permettre d'embaucher temporairement du personnel, d'acheter des biens et des services et d'acquérir des biens d'investissement à petite échelle (par exemple, des équipements médicaux ou des motos). À ce titre, elles couvrent l'intégralité des

lignes budgétaires et des postes de dépenses et offrent une souplesse indispensable permettant de :

- **Compléter et cofinancer les interventions** des départements à l'aide des fonds conditionnels octroyés par le gouvernement central (par exemple, pour accroître l'efficacité d'une initiative en cours menée par un hôpital local et financée par le ministère de la Santé).
- **Combiner les interventions des différents départements** (par exemple, compléter une initiative en cours menée par un hôpital local avec une activité de suivi dirigée par le département des services sociaux ou des travaux publics, notamment en adaptant des installations pour encourager la distanciation sociale).
- **Déployer des fonds dans pratiquement toutes les catégories de dépenses juridiques** (par exemple, embaucher du personnel temporaire ou des consultants, acheter du carburant, des équipements de protection individuelle ou des motos pour une équipe d'officiers chargés de l'application de la quarantaine).
- **Garantir une gestion par les départements respectifs ou par un département réservé à la lutte contre le COVID-19** sous l'égide du maire ou de la municipalité, ou une combinaison des deux.

La performance et les exigences de compte rendu en matière de subventions globales pour les dépenses opérationnelles lors de la crise du COVID-19 se caractérisent par la transparence et la fréquence des comptes rendus. Les exigences en matière de compte rendu pour le budget consacré au développement peuvent être adaptées. Il est préférable que ces subventions soient gérées dans le cadre d'un plan prédéfini développé à l'échelle locale, régulièrement révisé en fonction de l'évolution du virus dans la localité. Les organismes de lutte contre le COVID-19 peuvent également approuver ce plan pour souligner sa pertinence. Le transfert des subventions peut être effectué plus régulièrement que celui des fonds ordinaires consacrés au développement, par exemple tous les trois mois en fonction du plan ou de la réalisation des indicateurs de performance. Ici, plusieurs caractéristiques entrent en jeu. Premièrement, la collectivité locale doit être responsable de la conception, de la gestion et de la mise en œuvre du plan. Deuxièmement, les indicateurs de performance doivent être suffisamment nombreux pour permettre des révisions budgétaires rapides et fréquentes (sans frais) et des changements dans la répartition des dépenses entre les activités. Troisièmement, le système de subventions globales pour les dépenses opérationnelles doit permettre à la collectivité locale de « suivre la courbe » de manière dynamique et d'adapter sa réponse et ses activités en fonction de la progression de l'épidémie.

Enfin, le montant adéquat des subventions dépendra des ressources disponibles, de l'évolution de l'épidémie, du niveau

La priorité doit être accordée aux modalités de financement qui permettent une souplesse maximale et des conditions minimales pour déployer une intervention sectorielle à l'échelle locale.

d'engagement de la collectivité locale dans la réponse nationale et de la capacité d'absorption de cette dernière. L'UNCDF a développé un outil de cadrage rapide s'appuyant sur la méthodologie de cadrage appliquée dans ses autres travaux sur les interventions financières en faveur des collectivités locales, qui peut rapidement produire un avant-projet de conception pour les subventions globales pour les dépenses opérationnelles, en partenariat avec les collectivités locales ou centrales intéressées. L'organisation peut également mettre à disposition son architecture de subventions municipales en ligne pour traiter et rendre compte rapidement des contributions externes versées au système de subventions globales pour les dépenses opérationnelles des partenaires de développement internationaux.

Emprunts à l'échelle infranationale. Dans les cas appropriés, les collectivités locales doivent étudier les répercussions du COVID-19 sur leurs emprunts et dettes. De nombreux pays disposent de banques de développement opérant à l'échelle nationale et certains, de banques de développement opérant à l'échelle infranationale. Ces banques peuvent fournir des garanties et appuyer les emprunts réalisés à l'échelle infranationale pour garantir la continuité des programmes et des investissements en cours. Les collectivités locales peuvent recourir à des emprunts provisoires à court terme pour couvrir les dépenses engagées en situation d'urgence (salaires, achat d'équipement, etc.).

D'autres solutions, notamment les lignes de crédit à long terme, seront abordées dans une prochaine note d'orientation sur le relèvement rapide.

Fonds philanthropiques. De nombreuses collectivités locales ont été à même d'obtenir des fonds philanthropiques supplémentaires pour compléter les sources de financement mentionnées ci-dessus. Des fonds philanthropiques peuvent directement être octroyés aux collectivités locales sous forme de dons (lesquels constituent le type de financement le plus flexible) ou de contributions, financières ou non (équipement et matériel), en faveur de certains services et installations (services ambulanciers pour transporter les patients ; abris pour héberger les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre ; denrées alimentaires destinées aux ménages vulnérables durant les périodes de confinement ; centres et points de distribution de repas, etc.). Plusieurs collectivités locales mettent en place des fonds d'urgence locaux pour mobiliser un financement philanthropique. Il s'agit d'une structure de fonds cantonnés régis par des dispositifs de gouvernance qui lui sont propres et des procédures relatives aux dépenses visant à garantir la rapidité et la transparence des opérations.

Les collectivités locales peuvent accroître leur efficacité en matière de mobilisation de financements philanthropiques en tirant parti des plateformes numériques d'externalisation ouverte pour l'obtention de dons. Ces plateformes peuvent également servir à orienter les efforts de mobilisation vers des besoins spécifiques, tels que l'achat de kits de dépistage ou de médicaments. Les résultats obtenus peuvent en outre être aisément surveillés. D'autres formes de financement public peuvent également être mobilisées par le biais de plateformes numériques d'externalisation ouverte.

Néanmoins, étant donné que la mise en œuvre de ces activités d'intervention immédiate se compte en jours, et non en semaines, et que des mesures sont déjà en vigueur et réglementées, la rapidité de mise en œuvre doit constituer une considération majeure. La priorité doit être accordée aux modalités de financement qui permettent une souplesse maximale et des conditions minimales pour déployer une intervention sectorielle à l'échelle locale.

PRENDRE DES INITIATIVES, METTRE LES CHOSES EN ROUTE, FOURNIR UN APPUI TECHNIQUE EFFICACE ET TIRER DES ENSEIGNEMENTS



La mise en œuvre de mesures d'intervention peut nécessiter un appui technique. L'UNCDF a déjà soutenu les gouvernements du Bangladesh, de l'Ouganda, de la République démocratique populaire lao, du Sénégal et de la Somalie dans la mise en œuvre de certaines des mesures décrites plus haut. Des discussions similaires sont en cours avec d'autres autorités locales et centrales. Nous avons hâte de partager cette expérience avec nos partenaires au sein du Congrès mondial des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), de l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans le cadre du réseau pour les interventions déployées par les collectivités locales pour faire face au COVID-19, notamment à l'occasion de la session d'information en ligne organisée le 23 avril 2020.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Nan Zhang à l'adresse suivante :
nan.zhang@uncdf.org.

Principales dimensions de l'intervention des collectivités locales

L'INTERVENTION DÉPLOYÉE PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE PRÉSENTE PLUSIEURS AVANTAGES



L'implication des collectivités locales dans la lutte contre le COVID-19 se justifie par la logique générale du gouvernement décentralisé, qui produit de meilleurs résultats dans quatre domaines, à savoir l'efficacité, l'équité, la prestation de services et la légitimité.

L'efficacité, en particulier en matière d'allocation des ressources, repose sur le fait que les collectivités locales ont une meilleure compréhension des besoins locaux que le gouvernement central. Dans le cadre de crises sanitaires et d'épidémies, telles que celle du COVID-19, les collectivités locales peuvent ainsi affecter les ressources de manière à satisfaire les besoins locaux, en vue de maximiser les résultats. Une épidémie crée des distorsions sur le marché du travail, car elle entraîne, d'une part, une hausse de la demande de main-d'œuvre impliquée

dans les interventions déployées pour faire face à l'épidémie, et d'autre part, une baisse de la demande en faveur d'autres professions. Les collectivités locales sont susceptibles de réagir plus rapidement aux changements survenus sur le marché du travail et de réaffecter les ressources de façon à réduire au maximum les répercussions négatives sur les économies locales. Il peut s'agir, par exemple, de soutenir les commerces locaux touchés par l'épidémie, qui ne sont pas couverts par les programmes nationaux, ou de financer les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre liés à la lutte contre l'épidémie. Une meilleure appropriation locale des mesures d'intervention suppose également un suivi et un maintien renforcés des dépenses publiques.

On parle d'équité lorsque les activités des collectivités locales font l'objet d'une plus grande surveillance publique que celles du gouvernement central en raison de leur proximité avec la population.

La gestion des ressources financières consacrées à la lutte contre l'épidémie, notamment des investissements, s'en trouve améliorée, en particulier chez les groupes de population marginalisés ou vivant dans des zones reculées. Les épidémies passées (telles que celles de l'Ebola) et la pandémie du COVID-19 en cours montrent que les populations pauvres et défavorisées sont les plus durement touchées. Les collectivités locales sont plus susceptibles que le gouvernement central d'étendre les mesures de lutte contre l'épidémie, à savoir : fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement améliorés aux quartiers de taudis ; ou fourniture d'équipements de protection individuelle aux vendeurs de rue, ramasseurs de déchets et autres travailleurs des secteurs informels.

Dans le cadre de la prestation de services, les collectivités locales bénéficient du même avantage informationnel et du même savoir local qui leur permettent de renforcer l'efficacité et l'équité de leurs activités.

Non seulement les collectivités locales ont une meilleure compréhension des services requis par différents groupes de population (type et portée), mais elles peuvent également s'appuyer sur les ressources et l'expertise locales pour mettre en place et maintenir de tels services, un aspect extrêmement important lorsque les ressources sont très limitées dans le cadre de la lutte contre une épidémie. Les actions des collectivités locales dans le cadre de la lutte contre l'épidémie sont multiples : trouver du matériel local bon marché et des solutions ponctuelles pour obtenir un équipement de protection ; ouvrir des centres de quarantaine ; mobiliser une main-d'œuvre peu onéreuse et des volontaires, etc.

La légitimité du gouvernement est le fondement du contrat social qui garantit stabilité et cohésion de la société.

Une épidémie, en particulier si elle perdure, entraîne des fissures sociales et économiques qui peuvent porter atteinte à ce fondement même. Il est essentiel que dans de telles situations, les citoyens ne perdent pas confiance en leur gouvernement et qu'ils soient convaincus du caractère approprié des mesures d'intervention mises en place. La solidarité sociale et le respect des lois sont la clé d'une lutte efficace, et les collectivités locales représentent la base même de l'édifice de la légitimité du gouvernement.

QUELLES SONT LES MESURES À PRENDRE ?



L'intervention des collectivités locales face à l'épidémie peut couvrir six grands domaines : renforcement des capacités du système de santé local, sensibilisation et mobilisation communautaires, renforcement des mesures de protection sociale, maintien de l'ordre public et mise en application des réglementations visant à prévenir et limiter les infections, prestation continue des services essentiels, et mesures d'allègement à l'intention des collectivités locales. La portée des interventions et des mesures spécifiques dépend des compétences et des responsabilités officielles des collectivités locales ainsi que de leur situation budgétaire, lesquelles déterminent le volume de ressources financières disponibles.

Le renforcement de la capacité du système de santé local constituera probablement la principale préoccupation des collectivités locales. La pression sur le système de santé local durant les épidémies est démultipliée, mais les capacités excédentaires sont habituellement très limitées, voire inexistantes. Les collectivités locales peuvent employer du personnel médical supplémentaire pour accroître les capacités existantes (p. ex., retraités ou étudiants en médecine). Elles peuvent fournir l'équipement nécessaire aux établissements de santé existants, aux institutions publiques et privées et à la population au sens large, y compris un équipement de protection individuelle. Elles peuvent en outre garantir le contrôle des ressources par des vendeurs tiers en ce qui concerne les protections respiratoires et les équipements tels que les fournitures de contrôle des infections et les thermomètres numériques, ainsi que le contrôle d'autres coûts d'équipement engagés à la suite des mesures de quarantaine et de confinement. Les collectivités locales envisagent de transformer les locaux existants et de construire de nouvelles structures destinées aux activités liées à l'isolement/la quarantaine et aux laboratoires de dépistage.

Bien que le système de santé local soit la cible des efforts déployés, l'augmentation de ses capacités requiert l'intervention du secteur dans son ensemble, ainsi qu'une action concertée de la part de nombreux secteurs et industries (services publics, éducation, transport, construction), ainsi que des acteurs des secteurs privé et public.

La **sensibilisation et la mobilisation communautaires** sont essentielles pour lutter efficacement contre l'épidémie, et ce, pour deux raisons :

- Sensibiliser davantage les populations à la maladie, aux mesures de prévention ainsi qu'au degré et à l'étendue du confinement permet de contenir l'épidémie tout en réduisant la pression qui pèse sur le système de santé local.
- Les initiatives communautaires ainsi que les contributions apportées grâce au volontariat, à la participation collective, aux dons d'argent et de denrées alimentaires et non alimentaires complètent les ressources publiques existantes et renforcent la solidarité et la cohésion sociales en cette période difficile.

Les collectivités locales s'engagent à sensibiliser le public, notamment par le biais de publicités dans les médias, d'affiches, de télébanques, de la collaboration avec les organismes communautaires, de la mise à jour des informations disponibles sur Internet, de l'ouverture de centres d'appel locaux et de la traduction de supports informatiques dans les langues locales.

Les **mesures de protection sociale** deviennent primordiales pour parer les conséquences disproportionnées d'une épidémie sur les populations les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, très jeunes, pauvres, handicapées ou vivant avec le VIH, les chômeurs, les habitants des bidonvilles et les travailleurs informels. Les collectivités locales mettent actuellement en place des services de livraison de denrées alimentaires et non alimentaires (notamment de médicaments) destinés aux personnes âgées ou handicapées, lesquelles sont les plus vulnérables et souffrent d'une mobilité réduite, afin de les aider à respecter les mesures de confinement. Elles collaborent avec l'industrie alimentaire, les pharmacies communautaires, les partenaires locaux chargés des activités de renforcement de la résilience et d'intervention en cas d'urgence ainsi qu'avec des groupes bénévoles pour garantir la livraison de produits de première nécessité aux personnes qui en ont le plus besoin. Certaines collectivités locales ont adapté les horaires des magasins d'alimentation et réservent désormais certains créneaux (p. ex., tôt le matin) aux personnes âgées.

La majorité d'entre elles affectent également des ressources à la fourniture de logements sûrs aux victimes de violences sexuelles et domestiques, ainsi qu'à leurs enfants. D'autres interdisent complètement l'expulsion des locataires de logements sociaux ou privés, introduisent des mesures de report des paiements de loyer et assurent une protection supplémentaire à l'égard des locataires, afin de minimiser les pertes que ces derniers pourraient entrevoir. Des politiques en faveur de la continuité des services sont également mises en place pour prévenir les coupures des services publics (électricité, eau, etc.) qui touchent en particulier les populations vulnérables. Les collectivités locales autorisent l'utilisation en cas d'urgence des établissements publics pour loger temporairement les sans-abri.

Un appui aux plus démunis, aux chômeurs et aux personnes en situation de précarité est une autre mesure mise en œuvre par les collectivités locales, en collaboration avec les gouvernementaux centraux et les caisses d'assurance sociale. Les mesures entreprises consistent notamment à fournir des revenus de remplacement, telles que des allocations en espèces aux ménages pauvres et très pauvres ainsi qu'aux groupes professionnels vulnérables, comme les ramasseurs de déchets des secteurs informels. Les collectivités locales mettent en place des banques alimentaires et non alimentaires ainsi que des centres et des points de distribution de repas pour répondre aux besoins des personnes les plus démunies et les plus défavorisées. Elles assurent en outre la gestion et l'intensification de ces services. Les plus démunis et les travailleurs informels ne sont pas les seuls à bénéficier de ces services. En permettant aux travailleurs vulnérables de respecter les mesures de distanciation sociale, nous aurons de plus grandes chances de voir la courbe épidémique s'aplatir. Ces mesures sont menées dans l'intérêt de tous, car elles ralentissent la propagation du virus et permettent aux systèmes de santé de mieux faire face à la situation.

Le **maintien de l'ordre public et la mise en application** des réglementations visant à limiter l'épidémie sont fortement liés aux mesures de sensibilisation et de mobilisation communautaires entreprises par les collectivités locales. Le respect volontaire des restrictions inévitables en période d'épidémie est le meilleur moyen d'action. Celui-ci repose sur une connaissance approfondie des moyens de transmission, du risque d'infection, de l'efficacité des mesures de prévention, etc. Les collectivités locales sont les mieux placées pour surveiller les individus, les appartements, les maisons, les communautés, les organisations et les établissements publics, afin de s'assurer

que les mesures énoncées sont respectées. À cet égard, elles ont régulièrement recours à des systèmes de vérification, d'inspection, d'enregistrement électronique et de suivi. Les collectivités locales ont également pour rôle essentiel de garantir un accès continu aux produits essentiels, alimentaires et autres, par le biais de dispositions organisées et contrôlées par le gouvernement. Il s'agit notamment de contrôler les heures de travail dans les magasins d'alimentation, les pharmacies et autres commerces concernés, tout en s'assurant que ces établissements respectent les mesures préventives telles que la distanciation sociale. Les collectivités locales peuvent introduire des mesures de contrôle des prix pour éviter que les denrées alimentaires et autres produits de première nécessité deviennent plus chers, et maintenir des tarifs abordables.

La **prestation continue des services essentiels** constitue la mission première des collectivités locales. Assurer la prestation continue des services publics, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de collecte de déchets est une priorité absolue. La demande pour de tels services est susceptible d'augmenter encore davantage en situation d'urgence, car leur extension à certaines zones vulnérables pourrait s'avérer nécessaire (p. ex., construction de nouveaux points d'eau). D'un autre côté, la demande pour certains services publics, comme l'éducation, risque de diminuer en raison du confinement. D'autres services pourraient quant à eux être revus à la baisse (p. ex., la remise en état des routes et des trottoirs peut être limitée aux réparations urgentes uniquement). Les collectivités locales doivent dès lors revoir, adapter ou réaménager leurs services et réaffecter leurs ressources en conséquence. Par exemple, les lieux publics (tels que les marchés) peuvent être réaménagés pour permettre le respect des mesures de distanciation sociale et réduire au minimum les contacts physiques. Les collectivités locales mettent en place ou élargissent des plateformes de paiement ou de livraison en ligne ou par téléphone.

Les **mesures d'allègement à l'intention des économies locales** sont conçues pour atténuer les conséquences économiques d'une épidémie, particulièrement dans les secteurs qui risquent d'être fortement touchés (transports, tourisme, hôtellerie, etc.) et faciliter la reprise économique une fois l'épidémie éradiquée. Dans de nombreux pays, les collectivités locales ont un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit de bâtir une économie locale dynamique et de promouvoir le développement économique local. La fermeture des restaurants, attractions touristiques et établissements similaires, ou la diminution de leurs activités, a des conséquences sur les individus qui travaillent dans ces secteurs. Enfin, il convient de confronter toute mesure d'allègement à l'intention des économies locales qui entraînerait des pertes de revenus pour les autorités locales au coût d'opportunité de l'utilisation de ces revenus pour financer la lutte contre le COVID-19. Les entreprises en mesure de continuer leur activité et celles qui connaissent une croissance lors de la crise du COVID-19 doivent continuer à payer leur part équitable d'impôts.

La prestation
ininterrompue des
services essentiels
(approvisionnement en
eau, en gaz, en électricité,
assainissement, collecte
des déchets) constitue
la mission première des
collectivités locales.

Parmi les solutions locales pouvant aider les petits commerçants qui risquent le plus d'être affectés par la crise figurent, par exemple, le report des impôts, des paiements non fiscaux et autres cotisations. Un certain nombre de collectivités locales étudient de nouveaux moyens de fournir une aide financière aux habitants et commerçants locaux, notamment, sans toutefois s'y limiter, le report de certaines taxes professionnelles, l'arrêt des coupures des services publics, l'exonération des pénalités de retard, la mise en place de zones de stationnement temporaires pour les restaurants offrant des plats à emporter, et l'octroi d'indemnités de subsistance aux employés afin qu'ils puissent acheter de la nourriture et des boissons auprès des restaurants locaux. Les mesures locales peuvent également comprendre le report des paiements de loyer si les circonstances le justifient, par exemple, si le bâtiment dans lequel est situé le bureau du locataire est fermé en raison de l'urgence de la situation. Les collectivités locales prennent les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations sur la prévention et l'endiguement de l'épidémie, ainsi que les conseils à suivre pour adapter leurs modèles et processus commerciaux, parviennent aux petites et moyennes entreprises, notamment grâce aux informations communiquées par les agences et les associations concernées.

La **gestion d'un grand nombre de migrants** est prévue. En République démocratique populaire lao par exemple, 700 000 migrants reviennent de pays voisins à cause de la crise du COVID-19 ; les collectivités locales sont chargées de leur réintégration. Ce phénomène est susceptible de se reproduire ailleurs, dans la mesure où un grand nombre de travailleurs migrants se rapatrient à la suite de la crise économique dans leur pays d'accueil. Le gouvernement laotien a ainsi créé sept centres de quarantaine dans les provinces disposant de postes-frontière officiels. Dans ce cadre, les autorités locales seront responsables de garantir que ces centres fonctionnent correctement et qu'ils fournissent les services suffisants afin que les travailleurs rapatriés respectent une période de quarantaine avant de retourner chez eux. Le calcul des transferts intergouvernementaux devra obligatoirement être ajusté pour inclure les fonds suffisants à la réalisation de ces nouvelles missions.



MESURES D'INTERVENTION FINANCIÈRES

Le tableau ci-après illustre le type de financement qui convient (par ordre d'importance) en fonction des mesures prises par les collectivités locales. L'applicabilité des différents types de financement dépend de la nature des interventions menées. Toutefois, le principe général est de s'appuyer dans un premier temps sur les financements externes (philanthropiques ou privés), ensuite sur les subventions conditionnelles, les dons discrétionnaires, et enfin sur les revenus autonomes. L'objectif est de réserver les finances publiques les plus souples (subventions discrétionnaires et revenus autonomes) aux biens strictement publics non couverts par les autres budgets ou dont le financement est trop urgent pour se faire au moyen d'allocations conditionnelles. Le tableau démontre la pertinence des subventions globales pour les dépenses opérationnelles en vue de financer les mesures prises et de combler les déficits de financement, le cas échéant. Le tableau indique également les domaines et mesures d'intervention ne pouvant pas être financés par ce type de subvention. La conception spécifique d'un système de subventions globales pour les dépenses opérationnelles variera selon les cas.

Domaines et mesures d'intervention face à l'épidémie	Financement
Augmentation des capacités du système de santé local	
<ul style="list-style-type: none"> ● Embauche de personnel médical supplémentaire ● Achat de matériel médical et d'équipement de protection individuelle 	Subvention conditionnelle ou discrétionnaire aux dépenses ordinaires, subvention globale pour les dépenses opérationnelles pour l'achat d'équipements légers et l'embauche de personnel temporaire
<ul style="list-style-type: none"> ● Réaménagement des structures existantes/ construction d'établissements 	Subvention en capital destinée à un secteur en particulier ou aux travaux publics, subvention discrétionnaire en capital
<ul style="list-style-type: none"> ● Fourniture d'un moyen de transport au personnel médical 	Subvention sectorielle aux dépenses ordinaires, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
Sensibilisation et mobilisation communautaires	
<ul style="list-style-type: none"> ● Production et diffusion d'informations et de supports de sensibilisation en ligne et hors ligne 	Subvention conditionnelle ou discrétionnaire aux dépenses ordinaires, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place de centres d'appel locaux aux fins d'information et autres dispositifs de mobilisation publique 	Subvention discrétionnaire aux dépenses ordinaires, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
Mesures de protection sociale	
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place et gestion de systèmes de livraison de denrées alimentaires et non alimentaires (en particulier de médicaments) destinés aux personnes âgées ou handicapées ● Appui à la fourniture de logements sûrs aux victimes de violences sexuelles et domestiques, ainsi qu'à leurs enfants ● Mise en place et gestion des centres et points de distribution des repas ● Réaménagement des établissements publics pour loger temporairement les sans-abri et les autres groupes de population vulnérables ● Bons d'alimentation destinés aux ménages pauvres (si non disponibles au niveau central) 	Financement philanthropique, subvention conditionnelle ou discrétionnaire aux dépenses ordinaires, revenus autonomes, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
Maintien de l'ordre public et mise en application des réglementations	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifications et inspections, et mise en place de systèmes d'enregistrement électronique et de suivi 	Subvention conditionnelle ou discrétionnaire aux dépenses ordinaires, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
Prestation continue des services essentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ● Adaptation/réaménagement des services (personnel supplémentaire et mesures de protection) 	Subvention conditionnelle ou discrétionnaire aux dépenses ordinaires, revenus autonomes, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> ● Élargissement/réaménagement des structures de prestation de services 	Subvention conditionnelle ou discrétionnaire en capital, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
Mesures d'allègement à l'intention des économies locales	
<ul style="list-style-type: none"> ● Réaménagement des espaces publics pour faciliter le bon déroulement des activités 	Subvention discrétionnaire en capital, revenus autonomes, financement découlant d'un partenariat public-privé, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> ● Prestation continue de services publics aux commerçants locaux (selon les modalités de prestation) 	Subvention conditionnelle aux dépenses ordinaires, revenus autonomes, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> ● Production et diffusion d'informations et de conseils à l'intention des PME concernant la marche à suivre pour adapter leurs processus commerciaux 	Revenus autonomes, financement découlant d'un partenariat public-privé, subvention globale pour les dépenses opérationnelles
Gestion d'un grand nombre de migrants	
<ul style="list-style-type: none"> ● Construction de centres de quarantaine 	Subvention conditionnelle en capital (nécessaire pour ne pas détourner les ressources discrétionnaires de cette mission effectuée pour le compte du gouvernement central)
<ul style="list-style-type: none"> ● Recrutement de personnel pour les centres de quarantaine et gestion de ces centres 	Subvention conditionnelle aux dépenses ordinaires (nécessaire pour ne pas détourner les ressources discrétionnaires de cette mission effectuée pour le compte du gouvernement central)
<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi de la quarantaine sur le lieu de résidence des migrants rapatriés 	Subvention conditionnelle ou discrétionnaire aux dépenses ordinaires ou subvention globale pour les dépenses opérationnelles pouvant venir renforcer le programme de suivi existant

Menu (description courte)	Description longue	Catégorie d'impact
1. Prévention		
Formation ponctuelle	Formation et information des communautés au sujet des pandémies, par exemple celle du COVID	Information du public
Formation à la gestion des urgences	Formation de l'administration et du secteur des services publics	Gestion et exécution efficaces
Unité de coordination en situation d'urgence	Création d'un bureau de coordination de l'administration publique	Gestion et exécution efficaces
Coordination de l'entretien en situation d'urgence	Entretien des infrastructures	Gestion et exécution efficaces
Campagne médiatique	Dépliants et journaux	Information du public
Réunions de sensibilisation	Renforcement des capacités en matière d'hygiène (EAH)	Information du public
Radio communautaire	Annonces et conseils de santé publique	Information du public
Fiches d'information	Guides à l'intention des ménages	Information du public
Gels désinfectants	Ménages/marchés/administration/centres de santé primaire	Équipements de protection individuelle
Stockage d'équipements de protection individuelle	Ménages/marchés/administration/centres de santé primaire	Équipements de protection individuelle
Cartographie des ménages	Enquête(s) menée(s) par l'administration	Gestion et exécution efficaces
Kits de test pour les centres de santé primaire	Matériel d'essai essentiel	Fournitures médicales et autres fournitures essentielles
Formation du personnel des centres de santé primaire	Formation du personnel des centres de santé primaire (test, traitement et protection)	Gestion et exécution efficaces
Stocks de produits de première nécessité pour les centres de santé primaires	Kits de test et médicaments	Fournitures médicales et autres fournitures essentielles
Accessibilité des centres de santé primaire	Disponibilité du personnel (compléments de rémunération)	Gestion et exécution efficaces
Approvisionnement en eau des centres de santé primaire	Approvisionnement en eau potable/eau en bouteille	Fournitures médicales et autres fournitures essentielles
Hygiène communautaire	Désinfection des infrastructures publiques éligibles	Désinfection et nettoyage
Transports communautaires	Désinfection des transports publics éligibles (y compris dans le secteur privé)	Désinfection et nettoyage
Hygiène communautaire	Désinfection des infrastructures privées éligibles	Désinfection et nettoyage
2. Intervention rapide		
Mobilisation des centres de santé primaire	Mise en place de services de proximité	Traitement/contrôle
Prise en charge médicale sans transfert possible	Prestation gratuite de services médicaux par les centres de santé primaire	Traitement/contrôle
Transfert	Transfert sans frais vers un hôpital, transport compris	Traitement/contrôle
Tests en masse	Réalisation de tests en masse pour couvrir l'ensemble de la communauté	Traitement/contrôle

Menu (description courte)	Description longue	Catégorie d'impact
Analyse des infrastructures médicales temporaires	Recensement et analyse des lits et fournitures disponibles dans les centres de santé primaire	Traitement/contrôle
Infrastructures médicales temporaires	Construction d'infrastructures temporaires, notamment grâce à la conversion de ressources municipales	Traitement/contrôle
Création de centres de quarantaine	Mise en place de centres de quarantaine, notamment dans les hôtels et infrastructures touristiques	Mise en place et application de mesures de distanciation sociale
Équipement médical spécialisé	Approvisionnement en équipement médical spécialisé	Traitement/contrôle
Élimination des déchets médicaux	Construction, entretien et utilisation de systèmes	Traitement/contrôle
Transport médical d'urgence	Transports reliant les communautés aux centres de santé primaire et aux hôpitaux de transfert	Traitement/contrôle
Approvisionnement en eau et en nourriture	Livraisons d'eau et de nourriture	Mise en place et application de mesures de distanciation sociale
Approvisionnement en énergie des ménages	Combustible pour la cuisine et le chauffage	Fournitures médicales et autres fournitures essentielles
Solutions numériques d'accès aux marchés	Mise en place de systèmes publics de commande en ligne pour les marchés publics	Mise en place et application de mesures de distanciation sociale
Contrôle des prix du marché	Suivi et contrôle du coût et de la qualité des denrées alimentaires de base	Information du public
Installations de stockage d'urgence	Constitution de stocks stratégiques de produits essentiels, notamment de nourriture et d'énergie (y compris de produits devant être conservés à basse température)	Fournitures médicales et autres fournitures essentielles
Politique de mise à l'abri ou de confinement	Sensibilisation du public en vue de la mise en œuvre des mesures de confinement	Information du public
Suivi de la situation et compte rendu	Unité de coordination de l'administration publique en situation d'urgence	Gestion et exécution efficaces
Programme d'approvisionnement de la communauté en équipements de protection individuelle	Distribution d'équipements de protection individuelle aux membres de la communauté (masques, gels désinfectants)	Équipements de protection individuelle
Coûts additionnels liés à la sécurité	Coûts additionnels liés à la sécurité	Mise en place et application de mesures de distanciation sociale
Gestion et contrôle des frontières	Mise en place de structures et de services supplémentaires le long des frontières internationales	Mise en place et application de mesures de distanciation sociale
Surveillance des locaux commerciaux	Sécurité accrue pour les détaillants et les aires de stationnement des commerces	Mise en place et application de mesures de distanciation sociale
Suivi communautaire	Services numériques de suivi	Mise en place et application de mesures de distanciation sociale

Menu (description courte)	Description longue	Catégorie d'impact
Services communautaires	Facilités de paiement (espèces et coupons)	Mise en place et application de mesures de distanciation sociale
Coûts supplémentaires liés aux salaires dans les services publics	Versement de fonds pour les premiers intervenants et le personnel essentiel (heures supplémentaires et travail additionnel)	Gestion et exécution efficaces
Services de soutien psychologique destinés aux citoyens	Soutien psychologique visant à réduire la violence fondée sur le genre	Traitement/contrôle
Recherche et sauvetage	Prise en charge des personnes âgées et vulnérables par la communauté	Traitement/contrôle
3. Reprise		
Subventions aux petites entreprises	Subventions pour aider les petites entreprises à rémunérer leurs salariés et à préserver leur capacité de production	Relance économique
Emploi temporaire	Création d'emplois temporaires dans le secteur des travaux publics afin de fournir un revenu aux ménages	Relance économique
Protection sociale	Augmentation du montant des subventions liées à la maternité et à la petite enfance	Protection sociale des ménages
Protection sociale	Repas scolaires	Protection sociale des ménages
Protection sociale	Paiement par l'État des indemnités de licenciement pour les petites et moyennes entreprises	Protection sociale des salariés
Protection sociale	Augmentation du montant des subventions accordées aux personnes handicapées	Protection sociale des ménages
Protection sociale	Subventions de soutien à l'agriculture	Protection sociale des salariés
Protection sociale	Subventions directes aux groupes vulnérables	Protection sociale des ménages
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Réattribution des ressources	Récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Création d'unités municipales de développement commercial et de parcs industriels	Relance économique
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Mise en place de fonds municipaux de démarrage destinés aux micro, petites et moyennes entreprises et d'aides à la croissance des entreprises (subventions)	Relance économique
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Élaboration et mise en œuvre de dispositifs de garantie en partenariat avec les institutions financières nationales (banques commerciales, banques nationales de développement, fonds souverains)	Relance économique

Menu (description courte)	Description longue	Catégorie d'impact
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Élaboration d'un plan et d'un budget de relance économique	Gestion et exécution efficaces
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Élaboration d'un plan et d'un budget de récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Gestion et exécution efficaces
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Mobilisation des recettes, y compris à partir de nouvelles sources (par exemple, taxes sur les services numériques)	Récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Crédit d'impôts pour les entreprises et commerces locaux	Relance économique
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Aide à l'enregistrement foncier et à l'obtention de licences d'utilisation foncière	Récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Loyers des municipalités et des collectivités locales	Récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Stratégie de développement économique local	Relance économique
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Prêts de stabilisation et garanties directement attribués aux petites et moyennes entreprises ayant besoin d'un soutien en matière de trésorerie (l'approbation de la Plateforme d'investissement de l'UNCDF est requise)	Relance économique
Relance économique et récupération de la marge de manœuvre budgétaire locale	Mise en place de fonds municipaux de démarrage destinés aux micro, petites et moyennes entreprises et d'une aide à la croissance des entreprises (prêts et garanties directes) (l'approbation de la Plateforme d'investissement de l'UNCDF est requise)	Relance économique



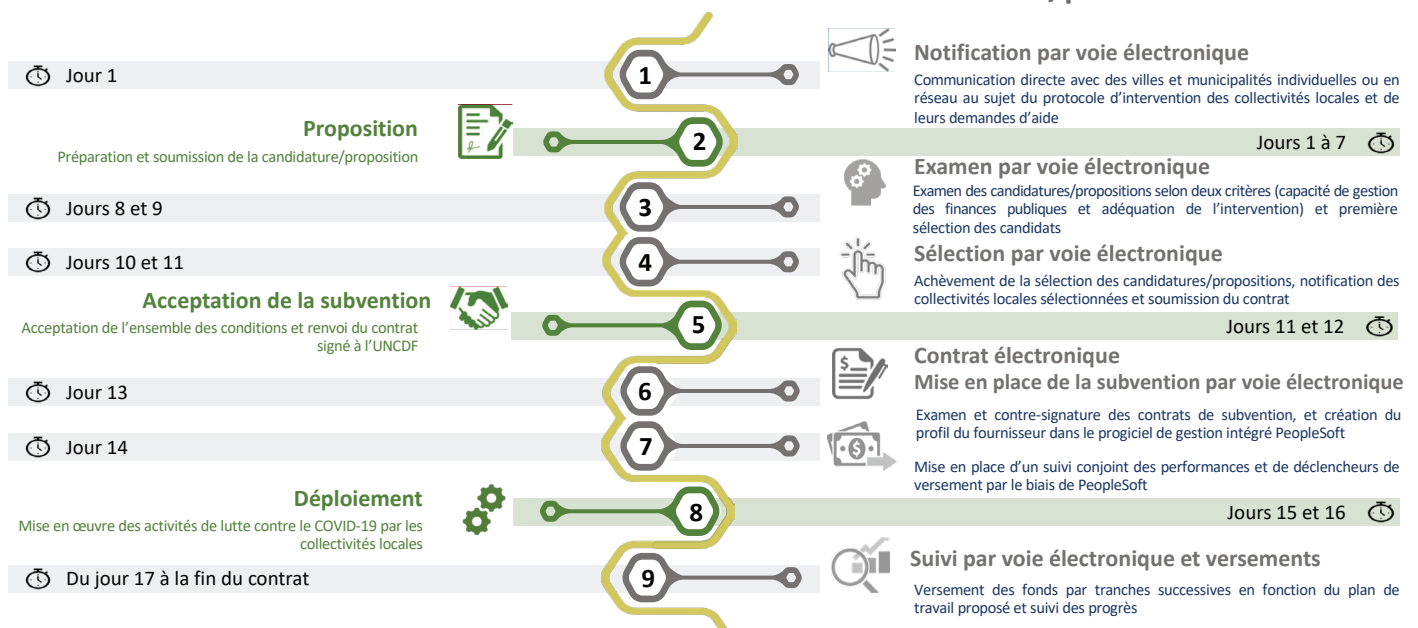
Subvention municipale – délai de traitement : 14 jours



Calendrier

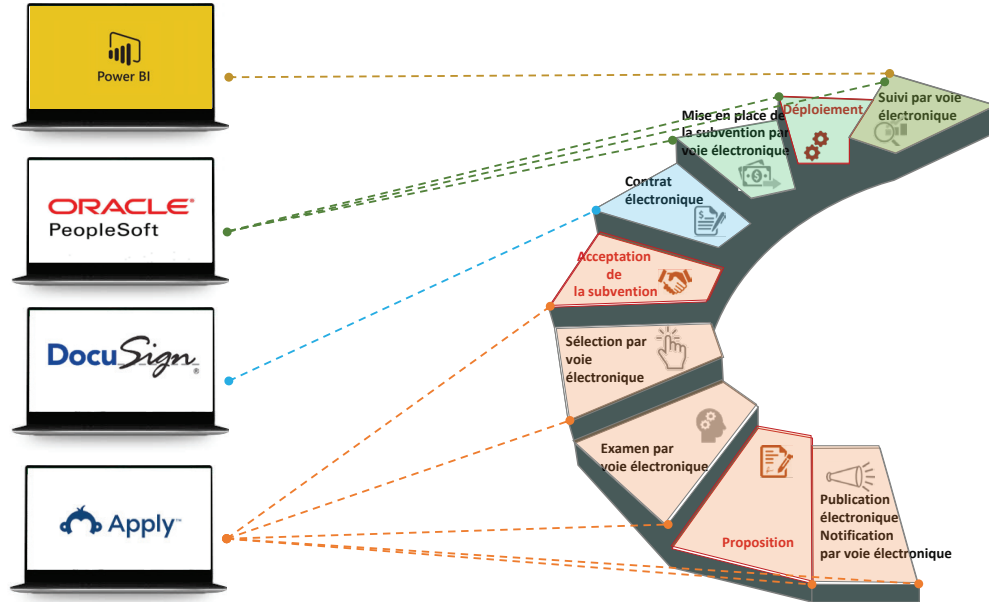
Collectivité locale

UNCDF/partenaire





Outils informatiques de gestion du processus d'octroi de subventions



Le United Nations Capital Development Fund (UNCDF) met la finance publique et privée au service des populations les plus démunies dans les 47 pays les moins avancés du monde. Dans le cadre de son mandat, l'UNCDF fournit des capitaux et des instruments d'investissement. Il propose notamment des modèles de financement « au dernier kilomètre » permettant de débloquent des fonds publics et privés, en particulier au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local.

Ces modèles de financement s'articulent autour de trois canaux, le premier étant les économies digitales inclusives. Celles-ci mettent en relation des personnes, des ménages et des petites entreprises à travers des écosystèmes financiers qui favorisent la participation des individus à l'économie locale. Lesdits écosystèmes fournissent également des outils d'appui à la gestion de la vie financière permettant de s'extirper du cycle de la pauvreté. Le deuxième canal est celui du financement du développement local : il vise à autonomiser les localités grâce à la décentralisation budgétaire, à la finance municipale innovante et au financement structuré de projets. Ces trois éléments sont en effet des leviers de l'expansion économique et du développement durable au niveau local. Enfin, le troisième canal est constitué des financements d'investissements, dont l'objectif est d'offrir une structure financière aux effets catalyseurs, d'éliminer les risques et de déployer des capitaux en vue de stimuler la mobilisation des ressources intérieures et d'avancer vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En renforçant l'accessibilité financière des personnes pauvres au niveau des ménages, des petites entreprises et des infrastructures locales, l'UNCDF contribue à la réalisation de l'ODD 1, qui porte sur l'éradication de la pauvreté, et de l'ODD 17, sur les moyens de mise en œuvre. Par ailleurs, en identifiant les segments de marché dans lesquels les modèles de financement novateurs peuvent foncièrement faciliter le financement « au dernier kilomètre » et remédier à l'exclusion et aux inégalités d'accès, l'UNCDF soutient la réalisation de plusieurs autres ODD.

Pour de plus amples d'informations sur les activités menées par l'équipe Financement du développement local dans le cadre du financement des collectivités locales, consultez la page suivante : <https://www.uncdf.org/fr/local-development-finance>



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor